



## Obligation de quitter délais de trente 30 jours

Par **Ibertk**, le **05/11/2013** à **00:52**

Bonjour frère et sœur Je suis arrivé en France en 2010,comme étudiant après avoir fait 3 ans dans une classe la sous préfecture m'envoie un OQTF on a Rend vous avec une avocate mon OQTF expiré le 15 novembre. J'ai un CDI 25.90 par semaine qui date de janvier 2012 j'ai un enfant français qui a deux mois,mais je vie pas avec ma copine appartement différent . J'aimerais savoir quels sont mes chances en cas de recours. SVPL aidée moi suis confus je sais plus quoi c' le stresse totale plus 3 jours je ferme pas œil . Urgent